

## **RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION À L'INTENTION DES PARENTS**

### **DEUXIÈME CYCLE / 2026-2027**

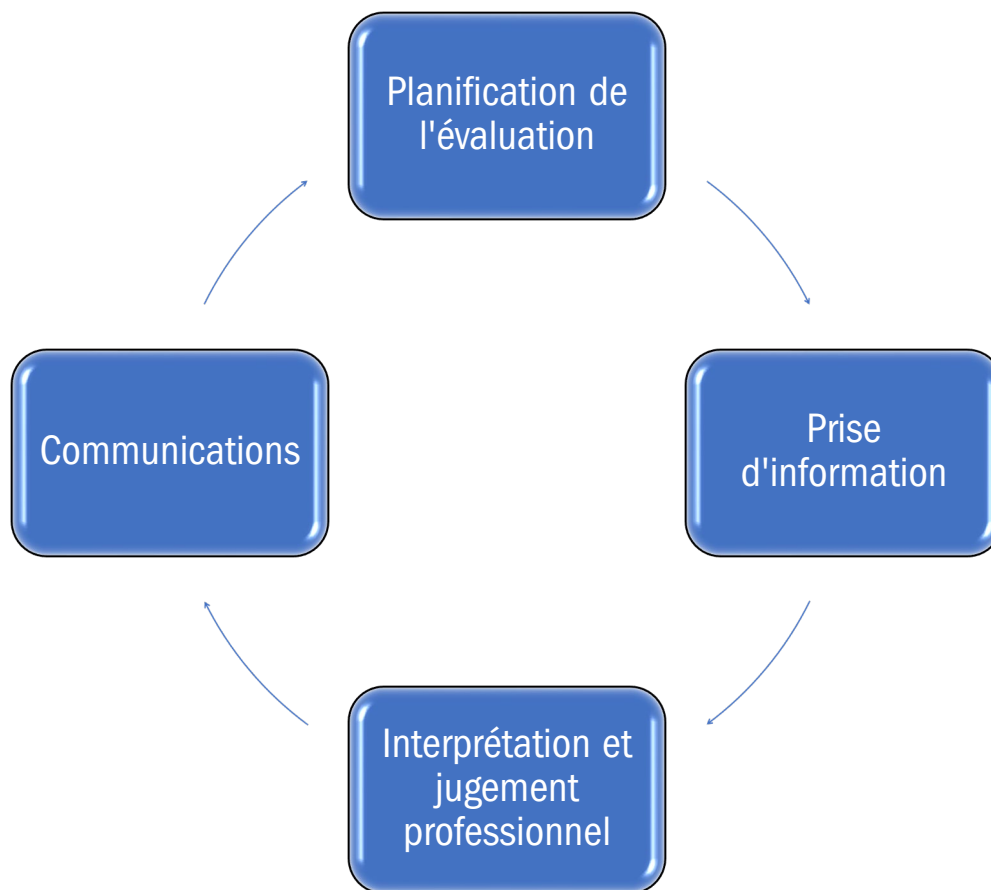
Les informations contenues dans ce document vous aideront à comprendre les résultats du bulletin de votre enfant.

Dans toutes les matières, l'évaluation se fera à l'aide des différents moyens précisés dans le document pour chaque discipline incluant celles qui sont enseignées par des spécialistes. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites.

Au besoin, l'enseignant pourra inscrire un commentaire pour préciser le résultat en pourcentage ou donner des informations sur l'utilisation efficace de stratégies par votre enfant.

En plus des bulletins, il y aura une première communication le 9 octobre 2026. L'école utilise différents moyens de communication vous permettant de suivre le cheminement scolaire de votre enfant en fonction de ses besoins, par exemples : le dossier d'apprentissage, les rencontres de parents, l'agenda, les commentaires sur les travaux, les appels téléphoniques, les auto-évaluations, etc.

Les normes et modalités de l'école s'appuient sur le processus d'évaluation



## 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année

| Date du publication                                | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3   |
|----------------------------------------------------|---------|---------|-----------|
|                                                    | 19 nov. | 11 mars | 5 juillet |
| Français, langue d'enseignement*                   |         |         |           |
| Lire                                               | ✓       | ✓       | ✓         |
| Écrire                                             | ✓       | ✓       | ✓         |
| Communiquer oralement                              |         | ✓       | ✓         |
| Mathématique                                       |         |         |           |
| Résoudre une situation-problème                    |         | ✓       | ✓         |
| Utiliser un raisonnement mathématique              | ✓       | ✓       | ✓         |
| Anglais, langue seconde                            |         |         |           |
| Comprendre des textes entendus                     | ✓       |         | ✓         |
| Communiquer oralement en anglais                   |         | ✓       | ✓         |
| Arts plastiques                                    |         |         |           |
| Réaliser des créations plastiques et médiatiques   | ✓       | ✓       | ✓         |
| Apprécier des œuvres                               |         | ✓       | ✓         |
| Art dramatique                                     |         |         |           |
| Inventer et interpréter des séquences dramatiques  |         | ✓       | ✓         |
| Apprécier des œuvres                               |         | ✓       | ✓         |
| Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)            |         |         |           |
| Explorer des réalités culturelles                  |         | ✓       | ✓         |
| Éducation physique et à la santé                   |         |         |           |
|                                                    | ✓       | ✓       | ✓         |
| Science et technologie                             |         |         |           |
|                                                    | ✓       | ✓       | ✓         |
| Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté |         |         |           |
|                                                    | ✓       | ✓       | ✓         |

### Pour les autres compétences

|                               |   |  |  |
|-------------------------------|---|--|--|
| Exercer son jugement critique |   |  |  |
| Organiser son travail         |   |  |  |
| Savoir communiquer            | ✓ |  |  |
| Travailler en équipe          |   |  |  |

\* Note. À la fin de la 4<sup>e</sup> année, le MEQ fournira deux épreuves obligatoires en lecture et une en écriture qui compteront pour 20 % de sa note finale. Ces épreuves se dérouleront : les 2 et 3 juin 2027 (lecture) et les 7, 8 et 9 juin 2027 (écriture)

## Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis ainsi qu'aux progrès de votre enfant.

## Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons.

## Procédure pour une demande de révision de notes :

La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial. Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif.

La révision peut viser :

- Le résultat d'une évaluation ou d'une partie d'une évaluation;
- Le résultat constitué de plusieurs évaluations, notamment pour une note inscrite au bulletin pour une étape, une compétence.

La demande de révision concernant un résultat constitué de plusieurs évaluations ne peut viser que les évaluations de la plus récente étape terminée et uniquement les évaluations ou les parties d'évaluations n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande.

Étape 1 : Les parents complètent le formulaire de demande de révision de résultats. Les [formulaires](#) requis sont mis à la disposition des parents en format papier au secrétariat de l'école et sur le site WEB de l'école dans la section Informations générales. : La demande doit être soumise dans les 10 jours ouvrables de la connaissance du résultat. Les demandes ne peuvent être soumises après le 15 juillet.

Étape 2 : Révision du résultat par l'enseignant. L'enseignant exerce son jugement professionnel en analysant et interprétant toutes les preuves d'apprentissages recueillies. Il s'appuie sur les normes et modalités de son école. Il communique à la direction si le résultat sera maintenu, majoré ou diminué ainsi que les motifs.

Étape 3 : La direction communique la décision définitive et les motifs par écrit aux parents.

Étape 4 : La Direction procède au traitement des résultats. Les modifications nécessaires seront apportées au dossier de l'élève et un nouveau bulletin sera émis dans le cas d'une majoration ou d'une diminution du résultat initial.

### Procédure pour la révision d'un résultat

